

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 23 février 2024 à 18 h 30

Date de Convocation : 19 février 2024

Présidence : AVE Annie

Secrétaire de séance : CORNET Laurence

Nombre d'élus en exercice : 12

Nombre d'élus présents : 10/12

AVE Annie, RICHE Sylvain, CANDELIER Julien, VOORSPOELS Didier, DESSERTY Gérard, TOTH Dominique, CORNET Laurence, BETRENCOURT Marie, MARTIN Joël, BETRENCOURT Patricia.

Nombre d'absents excusés : 1/2

GELDHOF Thérèse.

Nombre d'absents non excusés : 1/2

CHŒUR Valérie

Procuration : 0/2

Votants : 10/12

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- ✓ *Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2024*
- ✓ *Avis sur le rapport de la CLETC de la CAPH du 29/01/2024*
- ✓ *Fiscalisation de la Contribution « DECI » 2024.*
- ✓ *Exonération sur délibération de taxe foncière sur les propriétés bâties.*
- ✓ *Devis de remplacement du parc d'extincteurs.*
- ✓ *Demande de remboursement concernant la location de salle*
- ✓ *Divers*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024.

DELIBERATIONS ADOPTEES

2024 02 01	Approbation du rapport de la CLECT		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00 Ne participe pas au vote : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le rapport rendu par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la CAPH lors de sa séance en date du 24 janvier 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les décisions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et retracés dans le rapport ci-dessus visé et annexé à la présente délibération :

EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES RELATIFS A LA REINTEGRATION DE LA COMMUNE D'EMERCHICOURT DANS LE PERIMETRE COMMUNAUTAIRE AU 1^{er} JANVIER 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le rapport ci-joint la présente délibération

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION DECI 2024 :

Comme tous les ans le SIDEN nous demande si nous souhaitons fiscaliser la cotisation syndicale 2024 pour la Défense extérieure contre l'incendie (5 euros par habitant) ou la prendre en charge dans le budget de la commune (2 985 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents souhaite maintenir la fiscalisation de cette redevance.

EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES :

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) nous informe d'un changement de législation pour les nouvelles propriétés bâties.

Depuis 2010, les collectivités pouvaient exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence de 50 à 100 % les constructions de logements neufs achevés à compter du 1^{er} janvier 2009 dont le niveau élevé de performances énergétiques globales était supérieur à celui de la législation en vigueur.

A cette période, la commune n'avait pas institué d'exonération.

Pour 2024, La loi prévoit une nouvelle possibilité d'exonération pour une durée de 5 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements neufs satisfaisant aux critères de performances énergétiques et environnementales, prévues au code général des impôts (article 13 84 A -1 bis).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ne souhaite pas instaurer cette exonération.

DEVIS REMPLACEMENT DU PARC D'EXTINCTEURS :

2024 02 02		Devis remplacement extincteurs et blocs sécurité		Rapporteur : Annie AVE
VOTES	Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00	Ne participe pas au vote : 00

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un devis de la société Sécuri+ concernant la mise aux normes du matériel de protection et de lutte contre l'incendie pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Le montant du devis s'élève à 4 106,76 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce devis avec la société Sécuri+

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LA LOCATION DE SALLE :

En janvier le week-end du 6/7 janvier, Monsieur LE DROGUENE (ancien habitant du 21 rue du Docteur Calmette) avait réservé et payé la location de notre salle.

La salle n'ayant pas été utilisée pour motif personnel, il en demande le remboursement.

Le Conseil Municipal est d'accord pour ne pas rembourser la totalité de la location.

2/10 souhaitent le remboursement sauf les arrhes et 8/10 seulement le remboursement du chauffage.

DIVERS :

- Bistrot d'Isa

Suite à problème de santé, ce projet est abandonné.

- Conseil d'école du 22/02/24

Confirmation d'une suppression de poste d'enseignant en septembre prochain. Restent Mmes GOBERT (maternelles + CP) et CACHEUX (CE + CM).

Les institutrices demandent à la commune l'achat de nouvelles applications informatiques. Elles feront parvenir un devis. Point à revoir lors de la commission de finances.

Madame le Maire propose de contacter Madame Isabelle DENIZON afin d'obtenir une subvention.

– Feu clignotant rue des Rôtisseurs

Devis de réfection : 950 € TTC dont 750 € TTC sans la pose. J. CANDELIER propose de se renseigner sur le prix d'un tel feu, la pose ne devrait pas poser de difficulté. A revoir.

– Devis de 3 360 € TTC pour réfection du chemin du bois

L. CORNET fait remarquer que certaines rues du village demandent une attention particulière. C'est notamment le cas de l'entrée de la rue des Vertes Rues (devant le monument) où on peut constater des trous dans la chaussée (les pavés sont apparents). La somme pressentie pour la réfection du chemin du bois serait plus appropriée à cette réparation.

Décision : pour chemin du bois, attendre et voir qu'elles sont les intentions de l'AFIR (prolongement du chemin).

– Crottes de chien sur le terrain

Les incivilités persistent malgré les nombreux articles parus dans notre journal.

La future arrivée des joueurs de foot de Paillencourt et les festivités pour les enfants (chasse aux œufs...) nécessitent la prise d'un arrêté interdisant le terrain aux chiens. Dommage d'en arriver à cette extrémité.

Epuisement de l'ordre du jour - Intervention L. CORNET sur plusieurs sujets :

– Avons-nous une date de mise en route de l'antenne relai ?

Mme le Maire dit ne pas avoir d'informations à ce sujet. Cela ne devrait pas tarder.

– La campagne de plantation des haies mise en place par le SYMSEE (éviter érosion et coulées de boues) s'adresse-t-elle aux particuliers ?

S. RICHE, 1^{er} adjoint explique que oui même si cette possibilité s'adresse principalement aux agriculteurs.

– Subventions aux associations

L. CORNET expose que les subventions versées aux associations de la commune ne respectent pas les lois du 31 juillet 2014 (modalités d'instruction des demandes de subvention) et du 24 août 2021 (obligation pour les associations demandeuses de subventions de signer un contrat d'engagement républicain). L. CORNET espère que le prochain budget sera conforme à la loi en ce qui concerne ce point.

– Vote du Sénat

L. CORNET informe avoir lu un article précisant que le Sénat a voté le 15/02/24 un abaissement à 5 % de la participation minimale des communes rurales aux investissements. Communes de moins de 2 000 hbts « dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 2 fois le potentiel moyen par habitant des communes de moins de 2 000 hbts » (écarter les communes riches). Périmètres concernés : rénovation de patrimoine, rénovation énergétique des bâtiments, eau potable, assainissement, voiries, protection incendie.

La proposition de loi doit passer devant l'Assemblée Nationale. Sachant que Mme FAURE, ministre chargée des collectivités territoriales y est opposée, peu de chance pour que cette proposition aboutisse mais Mme la Ministre a promis d'y réfléchir.

Sujet d'importance pour une commune comme Wasnes, pourquoi ne pas demander à notre député d'appuyer ce projet.

Fin de séance : 20h20